

*Initiatives parlementaires*

tures sociales ni encore moins dans notre système juridique.

Vous savez peut-être, monsieur le Président, que je m'intéresse tout spécialement à la question des enfants disparus, et je voudrais parler surtout de ce sujet. Je suis en mesure de confirmer beaucoup d'observations faites par mon collègue de Surrey-Nord, qui m'a précédé, au sujet du sort des enfants qui se retrouvent sans aide dans les rues et sur nos routes, sans aide des parents et sans assistance d'aucune sorte.

Il est indispensable d'avoir au Canada certains moyens juridiques de protéger les enfants, une base constitutionnelle qui permette au gouvernement fédéral et aux provinces d'adopter une législation adéquate pour protéger les enfants.

Le noeud du problème c'est le partage des compétences entre le Parlement fédéral et les provinces. Essentiellement, les droits des enfants relèvent de la compétence provinciale. Il serait difficile au Parlement du Canada—et j'ai touché du doigt ces difficultés en essayant de mettre au point un projet de loi—d'intervenir dans un domaine de compétence essentiellement provinciale. Il est possible de trouver des solutions à ce côté du problème, que ce soit par la voie de modifications constitutionnelles ou simplement par celle de la collaboration fédérale-provinciale. Mais si nous voulons donner du sens à ce que nous disons quand nous affirmons que les enfants c'est notre plus précieuse ressource, alors il faudrait s'occuper de la question non pas de temps à autre mais de façon suivie, en permanence.

• (1730)

Et pour confirmer les observations faites par le député de Surrey-Nord au sujet des enfants disparus, je dois dire que les enfants qui quittent la maison à un âge précoce, dans l'adolescence, et qui se retrouvent dans les rues sont des hors-la-loi. Ils sont en dehors de la loi. Les intéressés ne peuvent profiter de la protection de la loi; ils n'ont aucun droit juridique.

Cela conduit à la prostitution dans le sens très large du terme. Il ne s'agit pas simplement d'exploitation sexuelle, mais d'abus dont sont victimes les enfants sur le marché du travail en fonction des emplois et des avantages sociaux dont ils héritent. Dans bien des cas, les employeurs profitent de leur situation en leur versant moins que le salaire minimum et en ne leur accordant aucun avantage social. Le député a tout à fait raison. Ces enfants occupent les pires emplois, dans les cuisines des pires restaurants, dans les sous-sols des pires hôtels. Il n'est pas

difficile de trouver des preuves de cela. Je suis persuadé que dans les rues d'Ottawa, on retrouve cette situation.

Il est décourageant de soulever cette question de temps à autre et de s'apercevoir que la situation reste la même d'année en année. Je le sais depuis 1985 et avant, lorsque j'ai présenté à la Chambre des communes un projet de loi sur les enfants disparus, qui tendait fondamentalement à nous donner les moyens juridiques d'appréhender—je hais ce terme—les enfants disparus, afin qu'ils ne vivent plus dans la rue et qu'ils puissent profiter de certaines mesures sociales.

Même dans le cadre d'une initiative aussi limitée, on fait face à une certaine opposition, à des arguments selon lesquels il n'incombe pas au Parlement fédéral de s'occuper de cette question, et cela est tout à fait impossible. Cela n'aide en rien à résoudre le problème bien au contraire.

Au moins, en 1985, à la suite des efforts déployés par certains d'entre nous, le solliciteur général de l'époque a répondu en partie au problème des enfants disparus en créant certaines techniques et institutions qui constituent un début de solution au problème des enfants disparus. Cependant, il s'agissait là d'un effort relativement minime. Ce n'est pas là une critique. Je veux dire que ce n'était là que le début d'un programme qui, en toute franchise, n'a pas été mis en oeuvre comme je l'aurais souhaité. Ainsi, encore de nos jours, le problème des enfants disparus est énorme dans la région de la capitale nationale et dans les grandes villes, voire dans les régions rurales.

On nous répond souvent que nous n'avons pas les ressources voulues pour faire face au problème, que la situation financière du pays est précaire. Je le comprends, je suis conscient de notre dette nationale, mais il s'agit manifestement de savoir si nous allons payer maintenant ou plus tard. Si nous ne prenons pas les mesures voulues pour remédier à la situation maintenant, nous devons faire face à d'énormes dépenses plus tard.

Il est pratiquement incroyable qu'en tant que Canadiens, nous n'offrions pas un foyer aux enfants disparus qui vivent dans nos rues. Nous ne sommes prêts à payer ni les notes d'hôtel ni les loyers. Nous préférons attendre quelques années, attendre que les intéressés se retrouvent dans un pénitencier; nous payons alors toutes les